Charte de validation d’un atelier rédactionnel

*Cette charte est le fruit d’une réflexion menée lors de l’atelier du 11 mai, impliquant l’ensemble des IEN et des formateurs lettres présents.*

Pour mettre en place un atelier rédactionnel (du côté des enseignants) ou pour valider un projet d’atelier rédactionnel (inspecteur, équipe de direction), chacune des rubriques « intervenants », « organisation horaire », « objectifs », « démarches », « pistes de travail » ci-dessous doit être prise en compte.

**Références**

BO n° 6 du 9 février 2012

Annexe III c : Savoirs rédactionnels

Référentiel des Activités Professionnelles p. 122 – 123

**Intervenants**

Le professeur de français est sollicité par son collègue d’économie-gestion ; il ne peut refuser de participer à un atelier rédactionnel au prétexte qu’il ne relèverait pas de son enseignement disciplinaire.

Le professeur de français intervient dans un atelier rédactionnel dans le cadre d’une situation professionnelle définie par son collègue d’économie-gestion à partir du référentiel propre à cette discipline. **Un travail commun autour du scénario pédagogique est recommandé, et indispensable pour la construction des activités de l’atelier rédactionnel**.

**Organisation horaire**

Dans tous les cas, la souplesse dans la gestion des heures est recommandée.

Les heures d’Enseignement Général Lié à la Spécialité (EGLS) sont celles qui permettent le plus facilement l’implication du professeur de français dans les ateliers rédactionnels.

L’articulation aux Périodes de Formation en Milieu Professionnel peut être judicieuse.

**Objectifs**

L’intervention du professeur de français vise à aider les élèves à acquérir des compétences professionnelles et tout particulièrement à maîtriser les différents genres d’écrits professionnels cités dans le référentiel professionnel (BO n° 6 du 9 février 2012 – Annexe III c : Savoirs rédactionnels).

Le professeur de français intervient dans les domaines **propres à sa discipline**afin de travailler les **capacités et les connaissances linguistiques mentionnées dans le programme de baccalauréat professionnel ou les compétences du Socle commun** des connaissances et des compétences. Sa participation ne saurait se limiter à des tâches stéréotypées de type « correction orthographique ».

*NB. Les heures dédiées aux ateliers rédactionnels ne sont pas destinées à travailler le programme spécifique de français ou d’histoire-géographie ; elles ne peuvent pas non plus être utilisées à « recycler » des cours sur la communication.* ***En revanche, les ateliers rédactionnels ne peuvent en aucun cas se substituer aux heures de lettres-histoire-géographie-éducation civique (****horaire élève à titre indicatif de 126 h / année ; 380 heures sur les trois années).*

**Démarches**

Les travaux à mener correspondent à des mises en activité et non à des travaux théoriques. Il est recommandé de promouvoir les activités inductives et de diversifier les démarches et les modalités de fonctionnement :

* observation, analyse ;
* simulation ;
* production ;
* transposition ;
* reformulation.

La durée des mises en activité, l’organisation en séance(s) formant ou non une séquence, la co-animation effective ou l’animation par chacun des enseignants l’un à la suite de l’autre sont laissées à l’initiative des enseignants et de l’établissement.

Une progression des apprentissages sur les trois années de baccalauréat, laissée à l’initiative des enseignants, est indispensable et doit être pensée avec le professeur de la spécialité.

**Pistes de travail**

* La lecture rapide.
* La prise de notes sous toutes ses formes.
* La sélection et la hiérarchisation des informations.
* L’analyse des discours et le maniement de la langue : reformulation et explicitation (mise en schéma et mise en texte), précision lexicale, concision…
* L’analyse des discours et la mise à distance de la langue : le discours rapporté, l’expression de l’ordre, l’atténuation, la connotation …
* L’écriture et la production de textes : pratique de l’écriture « longue », de la réécriture ; mise en avant de l’objectivité ou de la subjectivité…
* La cohérence du texte.
* L’étude du lexique : repérage des champs lexicaux dominants ; vocabulaire valorisant, dévalorisant ; marques de l’atténuation ; jeux sur les sonorités ; la polysémie, l’antonymie…
* La construction des phrases, le lexique et la syntaxe (construction des verbes relevant du vocabulaire technique, par exemple).
* L’argumentation écrite ou orale en réception (analyse d’un document d’entreprise sous l’angle de l’énonciation, du lexique, de l’organisation) et/ou  en production: choix et classement des arguments (valeur, types d’arguments…) ; changement de destinataire.